



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 01/06/2026  
Reçu en préfecture le 01/06/2026  
Publié le **02/06/2026**  
ID : 057-245700695-20260527-D2026\_76\_SI-AR

## DECISION 2026-76

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

L'accord – cadre « 2026-2030 - Territoire CCCE - Marquage horizontal routier » est conclu avec la société SIGNATURE LORRAINE - 57270 RICHEMONT, pour un montant minimum annuel de 12 000 € H.T. et un montant maximum annuel de 100 0000 € H.T.. Le contrat, conclu pour un an à compter de sa date de notification, est reconductible trois fois maximum.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 27 mai 2026

Le Président  
Roland BALCERZAK

